

COMPTE RENDU
SEANCE CONSEIL DU 03 FEVRIER 2021

Présents : M. MUFFAT Michel (la Glière) - M. MUFFAT Michel (la Ranche) - M. COCCOZ Patrick – M. DENNE Jean – Claude - M. DUCHEMIN Vincent - Mme MICHAUD Carole - Mme MICHAUD Sonia – M. ROSSET André - Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie-Laure – M. BRAIZE Richard - M. MUFFAT Bruno - M. GAILLARD Guy

Absent ou excusé : Mme MCQUADE Aliha – Mme QUOEX Valérie

Procuration : Mme MCQUADE Aliha à M. MUFFAT Michel (la Ranche)

Date convocation : 28/01/2021

Secrétaire de séance : Mme SIBIL Christine

Adoption dernier compte rendu :

Observation de M. BRAIZE Richard :

Demande que soit complété le compte-rendu, sur le point concernant la construction de la nouvelle mairie :

Hypothèse 1- nouvelle mairie : le coût est de : 1 000 000.00 € HT pour la mairie, 1 500 000.00 € HT pour le parking souterrain et 3 000 000 € HT pour la réhabilitation de la cure, soit un total de 5 500 000.00 € HT.

Hypothèse 2 - reconstruction de la mairie dans la cure : le coût est pour le parking souterrain 1 500 000.00 € HT et 3 000 000 € HT pour la réhabilitation de la cure, soit un total de : 4 500 000.00 € HT.

Tarifs de l'eau et assainissement 2021 :

Madame Sonia MICHAUD présente au conseil municipal les propositions d'évolution des tarifs de l'eau et de l'assainissement à partir de l'année 2021 et propose une augmentation des tarifs d'abonnement et du prix au M3 de 2%, afin de tenir compte des investissements importants à réaliser et de l'évolution de l'inflation, passant ces tarifs à :

<u>Tarif eau</u>	<u>Prix HT</u>
Abonnement (par unité)	102.00 €
M3 (par)	0.96 €
<u>Tarif assainissement</u>	
Abonnement	42.65 €
M3 (par)	0.38 €

Elle rappelle que les habitations de la commune payent leur abonnement en fonction d'un coefficient multiplicateur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour les parts communales.

Monsieur le maire précise que dans le cadre d'un transfert de la compétence eau et assainissement en 2026 à la CCHC au regard de la loi, il convient de commencer un rapprochement tarifaire entre les différentes communes.

Vidéoprotection demande subvention FIP :

Monsieur MUFFAT Michel (La Glière) rappelle au conseil municipal, que ce dernier avait accepté l'installation sur la commune d'un système de vidéoprotection pour lutter contre les incivilités et sécuriser la commune.

Dans ce cadre, il propose au conseil municipal de solliciter auprès de l'Etat, dans le cadre des crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance, une demande de subvention pour aider la commune à réaliser ce projet à hauteur de 40 %.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte la demande de subvention :

Financier	%	Montant HT
ETAT FIPD	40%	26 415.00 €
Région Rhône-Alpes	30 %	19 811.00 €
Autofinancement de la commune	30 %	19 811.00 €
Total		66 037.00 €

Monsieur MUFFAT Michel précise que ce devis comprend l'installation des caméras et du centre de visionnage en mairie.

Nouvelle mairie, demande subvention CDAS :

Madame MICHAUD Sonia rappelle au conseil municipal que ce dernier a décidé d'engager la reconstruction de la mairie, afin de la rendre fonctionnelle, accessible aux PMR et de faire des économies d'énergie par un bâtiment moins énergivore.

Monsieur le maire indique que la réhabilitation de la mairie actuelle n'est pas possible tenant compte de la vétusté du bâtiment et de son impossibilité à mettre aux normes PMR et énergétiques.

Mme MICHAUD Sonia précise qu'il est décidé de la construction d'un nouveau bâtiment derrière la mairie actuelle pour un montant de travaux prévisionnel de 1 242 500.00 € HT. Elle demande au conseil municipal de solliciter une subvention auprès du conseil départemental, au titre du CDAS 2021 pour un montant de 30%.

Elle donne lecture du phasage de l'opération dont le démarrage est prévu à l'automne 2021 pour une livraison à l'été 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, sollicite auprès du conseil départemental de Haute-Savoie une subvention (pour : 12, contre 2 : BRAIZE Richard, TAVERNIER Marie-Laure, abstention : MICHAUD Carole).

FINANCEURS	MONTANT	%
DETR / DSIL	400 000.00 €	32.20
Conseil départemental	372 750.00 €	30
Commune	469 750.00 €	37.80
TOTAL	1242 500.00 €	100.00

Monsieur le maire précise que le coût prévisionnel est sans doute sous-estimé, dans l'attente de l'avancée du projet.

Modification convention servitude Enedis, zone du Pré :

Le conseil municipal valide la convention de servitude entre la commune et ENEDIS, pour le passage de canalisation électrique sous les parcelles : AE 565 et 563 route du Pré, avec un dédommagement de 50.00 €.

Acquisition parcelle A620 :

Monsieur BRAIZE Richard propose au Conseil dans le cadre d'une vente de régulariser un délaissé de voirie, par l'acquisition de la parcelle :

Parcelle	Contenance
A620	3 M2

Il propose l'acquisition sur la base de 10.00 € le M2.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette acquisition.

Recrutement agents saisonniers services techniques :

Le conseil après en avoir délibéré, accepte le recrutement à compter du 15 avril 2021, de deux agents techniques saisonniers, l'un pour une période de 6 mois, l'autre de 3 ou 4 mois

Attribution marché réservoir de l'Élé :

Monsieur MUFFAT Michel (La Glière) propose au conseil municipal d'attribuer le marché de travaux pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable à l'Élé, aux entreprises suivantes :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
1 Terrassement	Dragage Haute Dranse	165 260.50 €
2 Génie -civil	Montessuit	215 894.21 €
3 Equipements	Hydrolacs	45 599.90 €
TOTAL		426 754.61 €

Le conseil après en avoir délibéré, accepte l'attribution du marché de travaux pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable à l'Élé, aux entreprises ci-dessus.

Les travaux démarreront au printemps.

Compte rendu des commissions :

Forêt :

Une rencontre a eu lieu avec l'Office national des forêts pour faire le bilan de l'année 2020 et les perspectives 2021.

Les prochaines coupes affouagères seront effectuées par des professionnels, pour limiter les risques d'exploitation et le bois sera vendu en bord de route.

Sentiers :

Monsieur MUFFAT Michel (La Ranche), fait part d'une réunion avec la CCHC, concernant les sentiers et indique que le schéma des sentiers n'est pas validé par le département, car trop de sentiers.

La CCHC propose de recruter une équipe supplémentaire pour effectuer l'entretien des sentiers (70 000.00 €). Il précise que cette solution ne permettra pas d'offrir un entretien des sentiers situés sur la commune, avant l'été.



La commune regrette que les engagements de la CCHC concernant l'entretien des sentiers, dont elle a la compétence, ne soit pas tenu et a demandé un devis pour pallier cette insuffisance auprès de l'ONF.

Pour la commune l'entretien des sentiers est une priorité afin d'offrir aux randonneurs des sentiers praticables pendant les beaux jours. La reprise des sentiers par la commune aurait un coût de 20 000.00 €, la CCHC n'assurerait dans le cadre de sa compétence, plus que le balisage et l'entretien de sentiers ne nécessitant pas de travaux.

La commission regrette le manque de concertation entre les différents partenaires : communes, CCHC, office du tourisme, remontée mécanique, la multiplication des guides.

Conseil municipal des enfants :

Madame QUOEX Valérie fait part de la rencontre avec la conseillère de Morzine en charge du conseil des enfants afin d'en créer un sur la commune.

Commission travaux :

Monsieur MUFFAT (La Glière) félicite l'équipe technique pour le déneigement.

Funérarium :

La commune est dans l'attente des plans du futur funérarium.

Commission tourisme :

Pour les vacances de février, la navette « M » est reconduite sur la base des vacances de Noël, ainsi que la piste de ski de randonnée, les pistes de ski de fonds et des raquettes. Concernant les pistes nordiques, une réflexion est en cours pour reprendre la signalétique.

Route des Lindarets :

Le maire et les adjoints ont rencontré le président du conseil départemental pour évoquer le projet de déviation de la route du village des Lindarets afin de rendre ce dernier piéton. Cette déviation partirait avant le restaurant « La Ferme » et aboutirait après le plateau de la Lécherette.

Le conseil départemental pourrait aider la commune dans ce projet, dans le cadre de la politique touristique.

Le projet envisagé par les élus ne se contente pas de la déviation de la route départementale, mais porte également sur la restructuration du plateau de la Lécherette ainsi que la reprise des stationnements et de la voirie.

Délégation de service public de la base de loisir :

La consultation pour la DSP de la base de loisir du lac est rentrée dans sa deuxième phase avec 5 candidats retenus.

Information PLUIh : (Plan Local d'Urbanisme Inter-communal et d'Habitat)

Monsieur Braize Richard présente au conseil un point sur le PLUIh.

Présentation du PADDi : Projet d'aménagement et de Développement Durable Inter-communal

Le document rassemble les grandes orientations du futur plan local d'urbanismes et comprend 5 grandes orientations :

ORIENTATION 1 : Porter une stratégie de développement économique propre au Haut-Chablais en s'appuyant sur la dynamique touristique des stations de renommée internationale

ORIENTATION 2 : Organiser un développement qualitatif du haut-Chablais autour d'une armature territoriale multipolaire.

ORIENTATION 3 : Faire du Haut-Chablais un territoire mieux maillé et mieux connecté.

ORIENTATION 4 : Préserver et valoriser l'identité du Haut-Chablais par une stratégie sur le long terme, de gestion maîtrisée des espaces urbains, touristique, émergents, naturels, agricoles et forestiers.

Les OAP (orientations d'aménagements) :

Dans le cadre du PLUIh, les secteurs à construire, de plus de 2 500 M2, doivent faire l'objet d'un document d'orientation définissant pour chaque secteur les modalités de développement et les grands principes de construction. La commune dispose de 4 secteurs :

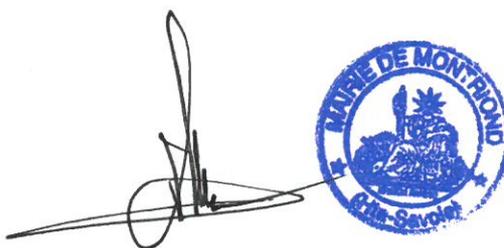
- Chef-Lieu
- La Ranche
- La Glière
- Ardent (projet d'unité touristique nouvelle)

L'Etat, dans le cadre de la loi demande que le PLUIh prévoit moins d'espaces artificialisés et incite à densifier les constructions.

Un volet de construction sociale est indispensable afin de tenir compte des exigences de l'Etat dans ce domaine, en privilégiant la mixité sociale.

(Documents non corrigés consultables sur le site de la CCHC).

La séance est levée à 20h 30.

The image shows a handwritten signature in black ink on the left, and a circular official stamp in blue ink on the right. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MONTROND' at the top and 'Haute-Savoie' at the bottom, with a central emblem depicting a mountain landscape.